



## La Commission spéciale du Sénat brésilien analyse l'admissibilité du procès de destitution contre Dilma Rousseff



Brasilia, 5 mai, (RHC).- Les membres de la Commission spéciale du Sénat brésilien chargée de décider de l'admissibilité ou non d'un procès politique contre la présidente Dilma Rousseff, discutent aujourd'hui des considérations du rapporteur Antonio Anastasia, qui s'est prononcé en faveur de ce procès.

Auparavant, les 42 membres de la commission avaient entendu l'avocat général de l'État, José Eduardo Cardozo, chargé de la défense de la présidente.

Il y a quelques jours, José Eduardo Cardozo a déclaré que le procès de destitution de la présidente est fragile et inconsistant, que le Brésil ne mérite pas cela même s'il était réalisé en observant strictement les normes constitutionnelles car il s'agit d'un procès traumatisant surtout compte tenu du fait qu'il n'a aucune base juridique.